

COMMUNE DE
BARFLEUR

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi
De 8h à 12h
Correspondance BP 2-50760 Barfleur
Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées)
Fax 02 33 23 43 09
E-mail : secretariat@mairiedebarfleur.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2024-27-CHD

Le Maire de la Commune de BARFLEUR

VU, le Code de la Route

VU, la demande de Madame Annick BILLEY, pour le nettoyage de la cuve à fioul par l'entreprise BELEC, au 7 Rue de la Halle 50760 BARFLEUR, le lundi 22 avril 2024,

Considérant la nécessité de réglementer le stationnement et la circulation des véhicules et des piétons,

ARRÊTE :

Article 1 : L'entreprise BELEC est autorisée à stationner le camion devant le n° 5, 7 et 9 Rue de la Halle le lundi 22 avril 2024.

Article 2 : La circulation des véhicules s'effectuera sur chaussée rétrécie aux abords de l'immeuble.

Article 3 : La circulation des piétons sera interdite sur le trottoir devant l'immeuble.

Article 4 : La signalisation sera effectuée par l'entreprise.

Article 5 : Monsieur le Maire et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 22 avril 2024

L'Adjointe par délégation

Christine HAMEL DORDONNAT

